

COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

VILLE DE PORTNEUF

Réunion du 2 novembre 2016

Tenue à l'hôtel de ville de Portneuf, à laquelle étaient présents Madame et Messieurs, Karine St-Arneau conseillère et présidente, Marc Rivard citoyen, Jean Genest citoyen, Denis Godin citoyen, Annick Voyer citoyenne et Julie Vallée fonctionnaire désigné et agissant à titre de secrétaire.

L'ordre du jour est proposé par : M. Denis Godin

- Le procès-verbal de la réunion du 5 octobre est adopté tel que rédigé;
- Suivi au procès-verbal du 5 octobre. Mme Karine St-Arneau a informé le comité que la hauteur de la clôture du point 1 a été acceptée à 7 pieds par le conseil.

1. Demande de dérogation mineure pour déroger à l'article 7.2.2-6° concernant la distance de la ligne arrière pour les bâtiments complémentaires;

Une demande est déposée par le propriétaire pour régulariser une remise implantée trop près de la ligne de lot arrière. Bref une remise a été reconstruite sur l'ancien solage du garage. Le garage bénéficiait d'un droit acquis pour cette localisation. La dérogation n'est pas aggravée et ne cause aucun préjudice.

Le comité est unanime à recommander cette dérogation.

2. Demande de dérogation mineure pour déroger à l'article 10.1.3 concernant la localisation d'une bonbonne de propane;

Une demande est déposée pour permettre l'installation d'une bonbonne de propane dans la cour latérale plutôt que dans la cour arrière. La propriété étant localisée sur un coin de rue, sa cour arrière est plus à la vue que celle latérale. La

bonbonne sera localisée sur le coin latéral arrière de la résidence et non visible de la rue et à plus de 3 m de la propriété voisine.

Le comité recommande au conseil d'autorisé cette dérogation

3. Règlement sur les garages ;

L'inspectrice a demandé aux membres du comité prendre connaissance des règlements provenant de d'autre municipalité concernant les superficies de garage. Afin d'en discuter lors de la prochaine réunion

4. Rencontre de citoyen;

L'un des membres du comité demande, s'il est possible que, dans certain cas, les citoyens puissent venir présenter/expliquer, leur demande de dérogation, afin d'éviter d'éventuel malentendu.

5. varia

- Levée de l'assemblée proposée par Mme Karine St-Arneau à 19h25

Présidente

Secrétaire